
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)

Résolution n° 37/2022

TITRE :	Soutien à l'édification d'un monument des Premiers Peuples sur le site du Parlement
OBJET :	Culture
PROPOSEUR(E) :	Judy Wilson, Kúkpi7, bande indienne de Neskonlith, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Roberta Joseph, Cheffe, Trondék Hwëch'in, Yk
DÉCISION :	Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 (2) : Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre;
 - ii. Article 8 (2a) : Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant : Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique.
- B. À la suite de l'arrivée des commerçants, des missionnaires et des colons européens et de la création du Canada, les Premières Nations, les Inuits et les Métis (Premiers Peuples) de l'ensemble du pays ont subi le racisme et les attitudes coloniales oppressives des gouvernements britannique et canadien, des églises catholique et anglicane et d'entreprises. Ces comportements ont conduit à des relations négatives et à des différends avec toutes les couches de la société canadienne, par exemple :
- i. La disparition des Béothuks de Terre-Neuve. Leur tête avait été mise à prix et ils ont été pourchassés par les colons britanniques jusqu'à leur dernier membre, Shanawdithit, une citoyenne béothuk, qui est décédée de la tuberculose en 1829;

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

37 – 2022
Page 1 of 3

- ii. Des primes de scalp offertes par le gouvernement britannique à l'encontre des Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse;
 - iii. Le déplacement forcé des Inuits du Québec dans le Haut-Arctique, et celui des Dénés Sayisi à Churchill, au Manitoba;
 - iv. L'incendie des maisons des Métis à Madeline, au Manitoba, et la famine des peuples des plaines;
 - v. La disparition de nombreuses communautés des Premières Nations au Manitoba et en Alberta;
 - vi. L'expulsion des membres de la Première Nation des Papaschases de leur réserve et le vol de leurs terres à Edmonton, en Alberta;
 - vii. L'interdiction de la cérémonie du potlatch en Colombie-Britannique;
 - viii. La pendaison de six Chefs du Chilcotin, dans le centre de la Colombie-Britannique;
 - ix. Le déplacement forcé de la famille Blondin et de ses proches du champ pétrolifère de Norman Wells, dans le centre des Territoires du Nord-Ouest;
 - x. L'empoisonnement au mercure des Ojibway à Grassy Narrows en Ontario;
 - xi. La mise en place et le fonctionnement du système des institutions résidentielles et la Rafle des années 60;
 - xii. Le mauvais traitement réservé aux anciens combattants de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale à leur retour chez eux;
 - xiii. La construction d'hôpitaux indiens qui ont servi à réaliser des expériences médicales;
 - xiv. Les inégalités systémiques qui entraînent la disparition et le meurtre de femmes, d'hommes et de personnes 2ELGBTQIA+ autochtones;
- C.** Le site du Parlement compte un certain nombre de statues et de monuments, mais aucun d'entre eux ne rend hommage aux Premiers Peuples du Canada et à leurs contributions.
- A.** Patrimoine canadien est l'administrateur du programme Commémoration Canada, qui accorde un appui financier à des projets destinés à rendre hommage à des personnages historiques et à commémorer des lieux, des réalisations et des événements ayant une importance historique nationale.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

37 – 2022
Page 2 of 3

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Demandent au gouvernement fédéral d'allouer des fonds pour créer un monument national destiné à rendre hommage à tous les Premiers Peuples et à leurs contributions à la société canadienne.
2. Demandent à tous les ordres de gouvernement de soutenir la création d'un monument des Premiers Peuples, qui rappellera à tous les membres du Parlement l'importance de soutenir les Premiers Peuples et qui servira de symbole de réconciliation et de réparation des injustices et des torts du passé.
3. Enjoignent à l'APN de travailler avec des dirigeants, les Premières Nations locales de Kitigan Zibi Anishnabeg et des Algonquins de Pikwakanagan, des aînés, des jeunes et des artistes des Premiers Peuples pour concevoir la maquette d'un monument des Premiers Peuples, qui sera destiné à des commémorations, qui favoriserait la guérison des traumatismes intergénérationnels et qui contribuera à un avenir plus prometteur.
4. Enjoignent à l'APN de demander à Patrimoine canadien de financer un projet de conception, de construction et d'installation d'un monument des Premiers Peuples sur les terrains du Parlement avec la participation de dirigeants, d'aînés, de jeunes et d'artistes des Premiers Peuples.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

37 – 2022
Page 3 of 3